

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 70 (1931)  
**Heft:** 25

**Artikel:** Avocat et avocat  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-223980>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOU  
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :  
Pache-Varidel & Bron  
Lausanne

ABONNEMENT :  
Suisse, un an 6 fr.  
Compte de chèques 11.1160

ANNONCES :  
Agence de publicité Amacker  
Palud 3, Lausanne.



## LÈ DOU SORIAUD

**L**AI pas à dere, mâ clli que l'è dza vilhio et que l'a oncora sè duve boûne z'orolhie que l'ouïant bin adrâi. stisse l'a bin de la tchance. Vo côzo à ti clli bounheu et que vo ne sèyi pas quemet Luc à Djan, et Dzozet à la Fanny que sè sant reincontrâ on dzo dècouïte lo boû de fâo, su la tserraire que va vè lo riô. Mè faut vo dere que Dzozet l'ètai on grand pêcheu à la legne. N'è pas cein qu'arâi pu l'einretsi. Vo cougnâite præo lo revî que sè dit :

*Jamais chasseur ni pêcheur à la ligne  
N'achètera ni bois, ni champ, ni vigne.*

Mâ cein fâ rein, l'avâi dâo plliési d'allâ âo riô pequâ lè veindzeron, lè boïat et lè traïte.

Dan, clli dzo quie, Dzozet l'avâi sa canna à pètsi dèso lo bré et Luc, li, vegnâi du d'avau. Ti lè doû l'ètant sor, et soriaud prévond. L'a dan faliu bramâ po pouâi s'ouïre on bocon, po coudhî sè comprendre.

Et vaïtè cein que sè sant de :

*Luc. — Te va à la pètsè ?*

*Dzozet. — Que na, ma fâi, ie vé à la pètsè.*

*Luc. — Ah ! ah ! ie crayé que t'allâve à la pètsè !*

*Dzozet. — Na t'è dio, m'ein vé pas iô te mè dis. Ie vé à la pètsè.*

*Luc. — Farâi tot parâi bin bî teïmps houâ po allâ à la pètsè !*

*Dzozet. — Vâi mâ, n'è pas lezi. Ie vé à la pètsè, et pu l'è bon.*

*Luc. — L'è su que du que te lâi va pas, te lâi va pas et pu l'è tot.*

*Dzozet. — Voudrî bin, mâ houâ lâi a pas moïan : ie vé à la pètsè.*

*Luc. — Adan, t'a pouâre de rein prendre que te lâi va pas ?*

*Dzozet, (que bouâile pe fè). — Lâi âodrî on outro dzo per lé. Po quant à houâ, ie vé à la pètsè.*

*Luc, (lè duve man ein eimbochâo vè la botse). — L'arâi ètâ bon ! L'è damâdzo que te n'auille pas pètsi !*

*Dzozet, (adî pllie fè). — Vu pas hertsî vouâ, du que vé à la pètsè.*

*Luc. — Que vâo-to. Te lâi va pas et pu tant pis.*

*Dzozet. — Lâi saré zu avoué plliési se n'al-lâvo pas à la pètsè.*

*Luc. — Adan quand peïnse-to lâo allâ à la pètsè du que te lâi va pas ?*

*Dzozet. — Quand sarî pas atant accouâiti qu'ora lâi âodrî. Mâ, vé pètsi et pu l'è bon.*

*Luc. — A t'è revèrè, Dzozet.*

*Dzozet. — Honneu !*

*Luc, (veingt pas pllie lliein). — Clli pouïro Dzozet ! vint adî pllie sor.*

*Dzozet, (ein sè-mîmo). — Clli pouïro Luc ! L'è soriaud quemet on toupin !*

Marc à Louis.

## UN NOUVEA DISCOURS DU SYNDIC DE MORGES



N sait que les syndicats de Morges ont l'éloquence dans le sang, et le pays n'a pas appris sans émotion que celui d'aujourd'hui présent vient de haranguer les écrivains suisses, réunis en sa bonne ville.

Nous nous sommes procuré, à l'agence télégraphique Blaginska et Bourdovski le texte de ce nouveau discours dont nous tenions à offrir la primeur aux lecteurs du journal. Nous le reproduisons sous réserve des corrections de détail et de fond que l'orateur y pourrait apporter :

« Chers concitoyens, écrivains de toute la Suisse.

Quand René Morax m'a z'eu dit que vous vouliez, en rentrant de Mézières, faire un contour par Morges et que vous vous pensiez d'entendre un bout de discours du syndic, je me suis dit tout de suite : Si ça lui fait plaisir, il te faut y aller. Il a trop fait honneur à la commune qu'on ne se dérange pas un moment. Je ne dis pas qu'on va passer le tantôt avec vous ! Que feraient-ils par Morges si le syndic s'oubliait si longtemps, et surtout à présent que le temps est joliment critique à cause de ces cares de grêle qui pourraient venir à tomber. Enfin, on espère que le bon Dieu dans sa miséricorde les enverra sur les toits de Lausanne plutôt que sur nos vignes. Ou bien sur la plaine de Bière, qu'avec ses artilleuses une criblée de plus ou de moins, ça ne s'y connaît pas. Mais tout ça, ça n'est pas de votre ressort, ça ne regarde que l'administration.

C'est donc la Société des écrivains de la Suisse qui a le privilège d'être aujourd'hui dans nos murs, constitués à lac par le muret du quai et à joux par les murs de vignes. Bien sûr que votre réunion n'est pas de conséquence, comme l'est la mise de Morges, que les marchands de vin y viennent de partout et que c'est le régulateur de l'économie mondiale. Mais on vous tient quand même pour des citoyens honorables et qui font ce qu'ils peuvent. On ne peut pas de plus. Je pense que vous êtes très bons greffiers dans vos communes et que vous avez tous le respect des autorités, et premièrement du syndic. Appliquez-vous toujours à faire des écritures de sorte, qu'on puisse bien s'y retrouver. Peut-être que notre régent, qui a une tant belle main et qui vous fait la moulée, la gothique, tout ce qu'on veut qu'un ange ne pourrait de mieux, saurait vous donner des conseils que je n'y pense pas. Seulement, pour représenter, on comprend bien que le régent ne représente pas comme le syndic représente, et principalement à Morges. C'est pourquoi c'est moi qui vous parle.

Eh bien ! je veux vous dire qu'on voit souvent ici, rapport à l'arsenal, des militaires qu'on leur dit « les poilus », à l'exception de ces jeunes recrues qu'on ne sait pas encore ce qui veut leur pousser. Il paraît que chez vous c'est la plume qui a gagné et qu'on vous dit « les gens de plumes ». Et bien, ainsi soit-il ! Il faut de tout pour faire un monde, et il faut aussi qu'un syndic sache y faire avec tous. Ça n'est pas comme avec les chiens, qu'il y en a des exprès pour le poil, des exprès pour la plume ; nous, on est toujours là !

De beau savoir, d'ailleurs, qu'entre ces gens de plume il peut y avoir bien de la variété : ceux qui tirent vers le canard, ou vers le vilain merle,

et ceux qu'on peut dire que c'est des aigles. Mais alors, de ces aigles, on en voit pas des vols comme d'étourneaux aux vendanges. Premièrement, comme de juste, on en a un à Morges. On pourrait dire encore Marc à Louis, du *Conteur Vaudois*, autrement je n'en connais point. Mais si des fois j'en oubliais, je les prie d'excuser !

Et puis, il y en a bien quelques-uns que, ma foi ! ça serait leur faute. C'est ceux qui ont pris l'habitude d'écrire en allemand. Je me demande toujours comment ils peuvent se brigander l'esprit pour écrire dans une langue qu'on a déjà tant de peine à la recorder. On sait bien que la Bible a été écrite en français et de vouloir entretenir toutes ces langues mortes, je trouve que c'est de l'orgueil et de la bethanie. Si on vous demande qui vous l'a dit, n'avez pas peur de dire : C'est le syndic de Morges.

Chers concitoyens ! écrivains de toute la Suisse, greffiers de toutes les communes, on a plaisir à vous offrir avec le verre de l'amitié une promenade en liquette. Si le vin de nos vignes est fait pour être bu, l'eau de notre beau lac est pour qu'on la regarde et qu'on aille dessus. Et si des fois votre bourgeoisie vous trouvait un peu chaviré après votre visite ici, vous direz que c'est le bateau.

A présent, on espère que vous emporterez pour tout le restant de vos jours le souvenir de la ville de Morges et de son syndic qui vous parle. Vous ne voulez pas non plus oublier la *Belle de Moudon*, qu'on vous l'a montrée à Mézières. Pourtant, il ne faudrait pas croire qu'on n'a que celle-là dans le canton de Vaud, ni même peut-être à Moudon.

Et surtout, il faut bien connaître que c'est à Morges qu'on l'a faite. Oui, c'est nous qu'on a la recette. Voyez-voir plutôt *l'Henriette*, *l'Aliénor*, *la Judith*, je ne peux pas les nommer toutes. Mais vous pourrez dire chez vous que, dans notre canton de Vaud, le meilleur de tout ce qu'il a vient toujours des Amis de Morges. Qu'ils vivent !

Journal d'Yverdon. Jean de Mujon.

## DU TAC AU TAC

**S**PITTELER entra un jour chez une dame qui raffole de ses petits chiens. Elle a surtout un griffon qui est bien la plus insupportable petite bête qu'on ait jamais vue. On ne peut entrer au salon sans que cet animal vous saute aux jambes, heureux quand on ne laisse entre ses dents qu'un morceau de pantalon. Spitteler y laisse mieux. Il pousse un cri.

— Oh ! ne craignez rien, dit la dame, mon petit chien ne mord jamais.

— Ne craignez rien, madame, répond le poète en cinglant le griffon d'un coup de canne, je ne bats jamais les chiens.

**Avocat et avocat.** — On disait de M. Jérôme, avocat, qu'il était à couteaux tirés avec Me Placide, autre avocat.

— Peuh ! fit quelqu'un, ne craignez rien ; les avocats sont comme les lames d'une paire de ciseaux : elles ne s'entaillent jamais l'une l'autre, mais malheur à qui se place en travers.

**Le meilleur moyen.** — Pourriez-vous m'enseigner, mon enfant, le moyen le plus rapide pour se rendre à l'hôpital ?

— Certainement, monsieur. Vous n'avez qu'à vous faire écraser par la première machine qui passera.